

## Mise à disposition à titre gracieux et exceptionnel des salles du Musée du Capitole pour la fondation BEMBERG

Evénementiel

24-0308

Mesdames, Messieurs,

Le 18 octobre 2024, la Fondation BEMBERG organise un dîner de gala pour marquer la réouverture au public, en février dernier, après 3 ans de travaux, du musée à l'Hôtel d'Assezat, lieu emblématique de Toulouse.

A cette occasion, considérant l'œuvre culturelle de la Fondation BEMBERG apportée à la Ville de Toulouse, considérant la donation d'œuvres d'art effectuée au musée, considérant la rénovation dudit musée et sa réouverture récente au public, considérant la qualité des collections présentées, considérant l'absence de sollicitation de financement des travaux de rénovation du musée dont le coût (2 millions d'euros HT de travaux) a été entièrement supporté par la famille BEMBERG, je vous propose, à titre exceptionnel et eu égard aux considérations susmentionnées, la mise à disposition des salles du Musée du Capitole, à titre gracieux, à la famille BEMBERG pour la tenue d'une réception privée, le vendredi 18 octobre 2024.

Cette mise à disposition sera opérée selon les modalités en vigueur et détaillées dans le règlement intérieur.

Si tel est votre avis, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition, à titre gracieux et exceptionnel, des salles du Musée du Capitole à la fondation Bemberg le 18 octobre 2024.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents visant la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération du Conseil Municipal

Publiée le :

reçue à la Préfecture le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,**

**Jean-Luc MOUDENC**